

Page 3, ligne 10, retranchez: "Lorsqu'une".

Page 3, ligne 11, après "ans" insérez: "qui".

Page 3, ligne 12, retranchez depuis "emprisonnement" jusqu'à "pourra",  
ligne 14.

Page 3, ligne 15, retranchez: "la condamner" et insérez: "être condamnée".  
Les articles dix et onze ont été lus et agréés.

L'article douze a été lu et amendé comme il suit:—

Page 3, ligne 38, retranchez depuis "police" jusqu'à "ou", ligne 37.

Page 4, ligne 5, retranchez depuis "juge" jusqu'à "pourra" et insérez: "un  
"juge de cour de comté ou tout magistrat ayant les pouvoirs de deux juges de  
"paix".

L'article treize a été lu et amendé comme il suit:—

Page 4, ligne 24, retranchez "stipendiaire" et insérez: "de police".

Les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été agréé.

Le préambule a été agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité,  
qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec  
divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été  
agréés.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (D) intitulé: "Acte pour  
faire droit à James Pearson," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier  
du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:—

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis  
du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le jeudi, treizième jour du mois de février  
courant, relativement à la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Acte pour faire  
droit à James Pearson a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du  
Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre  
le dit treizième jour de février A.D. 1896, et le vingt-huitième jour de février A.D.  
1896.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province  
d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-huitième jour de février, en l'an de  
Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier du Sénat.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé:

Que le dit bill pour faire droit à James Pearson, soit lu la seconde fois, mainte-  
nant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue  
dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorcés.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur divi-  
sion, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.